

ORDF

L'Observatoire des
Réglementations
Douanières et Fiscales

Paris le 14 mai 2013,

Madame la Directrice générale,

Il nous a paru intéressant de vous faire parvenir l'analyse et les propositions que vous trouverez en pièce jointe à ce message. Elles sont élaborées par l'un de nos membres M. Ghenadie RADU et, nous semble-t-il, conduiraient à établir une meilleure relation de confiance entre l'administration des Douanes et les entreprises : elles peuvent ainsi contribuer très utilement à la réflexion stratégique que vous engagez sur l'avenir de la Direction générale.

Nous avons lors de notre dernière réunion approuvé et soutenu cette initiative de l'un de nos éminent membre/universitaire qui est à votre disposition pour la commenter et la développer.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Emmanuel de Martène
Président de l'O.R.D.F.

O.R.D.F. c/o A.U.T.F. 91, rue du Fbg. Saint Honoré 75008 Paris

Ghenadie RADU
Docteur en droit
Membre de l'ORDF

Paris, le 14 mai 2013

**Note à l'attention de la Douane française concernant la nécessité d'élargir en France
l'offre de formation en matière douanière**

Il n'est secret pour personne que la question concernant la nécessité d'élargir en France l'offre de formation en matière douanière a été soulevée à maintes reprises par les opérateurs économiques qui pratiquent les échanges commerciaux internationaux, mais aussi par les associations professionnelles qui les représentent. La Douane française, quant à elle, a toujours soutenu l'idée en question, au moins au niveau déclaratif.

Les avantages liés à la mise en place d'un nombre plus conséquent de formations en matière douanière sont multiples. En dresser une liste exhaustive n'est pas l'objectif de cette Note, même si rien ne nous empêche de souligner le fait qu'à terme le dialogue entre la Douane et les entreprises se verra facilité, car le niveau de la culture douanière sera de plus en plus élevé. Par conséquent, tous les acteurs (Douane, entreprises, associations professionnelles) auront à y gagner.

Or, même si aujourd'hui tous les acteurs concernés par le phénomène douanier soulignent l'importance de développer davantage en France la formation douanière, on constate qu'à ce jour l'offre est très peu développée. Mis à part les Ecoles Nationales des Douanes (La Rochelle, Rouen, Tourcoing) destinées à former les futurs agents, la matière douanière reste bien marginalisée, c'est un fait. Certes, il est possible de recenser quelques tentatives de « garder le feu » de l'enseignement douanier par ici et par là :

- l'Université de Rouen, Master professionnel Droit douanier, des Transports et de la Logistique ;
- Conservatoire National des Arts et Métiers, Unité d'enseignement LTR122 Douane et financement des opérations internationales (45h) ;
- Institut National des Transports Internationaux et des Ports, Droit douanier (21h).
- Université Paris 13, Droit douanier (10h) ; etc.

Mais toutes ces tentatives restent bien modestes pour couvrir les besoins de plus en plus croissants et précis de formation en matière douanière.

Il est à noter que ce manque d'offre de formation en France est étonnant en soi, car partout dans le monde (pays de l'Est, Asie, Afrique, Amérique du Sud, etc.) on observe un essor considérable de la matière douanière. Par exemple, il est impensable aujourd'hui d'obtenir en Russie un diplôme de juriste sans avoir à valider la matière douanière, matière qui par son importance se place au même niveau que le droit fiscal. Dans le même sens, mais cette fois-ci beaucoup plus près de chez nous, nos partenaires hollandais s'apprêtent à lancer à la rentrée 2013 un « *Master in Customs and Supply Chain Compliance* » (cf. pièce jointe), fruit de collaboration entre le monde universitaire, la Douane et les entreprises.

L'importance de la matière douanière n'est plus à démontrer, car la Douane se place au cœur des échanges commerciaux internationaux (rôle fiscal, économique, de protection, etc.). La compétitivité des entreprises françaises à l'exportation présente, elle aussi, un lien étroit avec la Douane.

Par conséquent, et afin de donner à la matière douanière la place qu'elle mérite au sein du paysage universitaire, il est proposé que la Douane française se saisisse du dossier afin d'organiser de toute urgence une Grande table ronde portant sur l'avenir de la formation douanière en France. Cette table ronde sera composée de représentants de la Douane, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du monde universitaire, de représentants d'Ecoles de commerce et d'associations professionnelles, les principaux objectifs étant les suivants :

- le lancement d'un partenariat stratégique entre la Douane et le monde universitaire/Ecoles de commerce ;
- la création d'un certain nombre de Masters en « Douane, Transport et Logistique » et en « Douane et Fiscalité » ;
- l'introduction obligatoire, à l'image de la matière fiscale, d'un Module « Douane » d'une vingtaine d'heures dans toute formation juridique, économique, de transport ou de logistique, histoire de donner aux étudiants/auditeurs les bases de la matière douanière ;
- enfin, le lancement d'un Journal International de la Douane à l'image de World Custom Journal (<http://www.worldcustomsjournal.org/>) afin de donner la parole aux spécialistes francophones de la matière douanière.

Il va sans dire que je reste à la disposition de la Douane et de tous les autres acteurs concernés par la formation douanière en France pour mettre en œuvre les synergies nécessaires à la réussite de ce projet et apporter les compléments à la réflexion lancée.

Ghenadie RADU
Docteur en droit
Membre de l'ORDF